

Interpellation Michèle Gay Vallotton et consorts sur l'application de l'art. 8 de la loi sur les finances ou comment les comptes excédentaires de l'Etat permettent de financer des charges nouvelles

La Constitution vaudoise prévoit en son art. 163 « Gestion des finances » al. 2 que « Avant de présenter tout projet de loi ou de décret entraînant des charges nouvelles, le Conseil d'Etat s'assure de leur financement et propose, le cas échéant, les mesures fiscales ou compensatoires nécessaires. »

Cet article constitutionnel a été précisé dans la loi sur les finances du 20 septembre 2005 à l'art. 8, al. 1, qui stipule :

« Le financement d'une charge nouvelle peut être assuré par l'excédent de revenus du budget de fonctionnement si les comptes des deux exercices précédents étaient également excédentaires ».

Pour rappel, les comptes de l'Etat sont excédentaires depuis 2005 :

Comptes 2005	excédent net de 46,3 millions
Comptes 2006	excédent net de 267,2 millions
Comptes 2007	excédent net de 274 millions
Comptes 2008	excédent net de 370 millions.

L'art. 8 al. 1 de la loi sur les finances pouvait donc être appliqué, ou au moins évoqué, dès 2007.

Or, depuis 2007, il apparaît que la présentation par le Conseil d'Etat au Grand Conseil de lois ou de décrets entraînant des charges nouvelles soit toujours accompagnée de la recherche de compensations, sans que la possibilité offerte par l'art. 8 al. 1 soit mentionnée.

Il semble donc judicieux de faire un point de situation et de permettre au Conseil d'Etat d'explicitier le dispositif d'application de l'art. 8 al. 1 de la loi sur les finances.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1/ Comment le Conseil d'Etat comprend-il l'art. 8 al. 1 de la loi sur les finances et comment souhaite-t-il l'appliquer ?
- 2/ Quelles sont les directives qui ont été transmises aux départements et aux services pour leur permettre d'appliquer l'art. 8 al. 1 de la loi sur les finances ?
- 3/ Depuis quand ces directives ont-elles été transmises ?
- 4/ Depuis la période où la loi permettait d'assurer le financement de charges nouvelles par le budget de fonctionnement, combien de charges nouvelles ont été financées par ce biais et combien de charges nouvelles l'ont été par des mesures de compensation ?
- 5/ Le cas échéant, quels sont les critères qui ont conduit à ce choix ?

Cheseaux, le 17 novembre 2009

Michèle Gay Vallotton

Souhaite développer

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna <i>Edna Chevalley</i>	Epars Olivier
Apothélos Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Flora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne	Giardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randj Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Zwahlen Pierre